



COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE

DECISION

CD-14|18-CWaPE

relative à

*'la demande d'approbation de la proposition tarifaire
accompagnée du budget du gestionnaire de réseau
GASELWEST (Electricité) pour la période régulatoire
2015-2016'*

*rendue en application des articles 43, §2, 14° bis et 66 du décret du 12 avril
2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.*

Le 18 décembre 2014

CADRE LEGAL

La Commission Wallonne pour l'Énergie (CWAPE) doit examiner, en vertu des articles 14, §1^{er}, 43, §2, 14° bis et 66 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et de l'article 17 de la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 (ci-après la méthodologie tarifaire), la proposition tarifaire de la S.C.R.L. GASELWEST (ci-après dénommé: GASELWEST) pour la période réglementaire 2015-2016.

L'article 17, §1^{er} de la méthodologie tarifaire prévoit que le gestionnaire du réseau soumet à la CWAPE, au plus tard le 8 septembre 2014, sa proposition tarifaire accompagnée du budget pour la période réglementaire 2015-2016.

L'article 17, §4 de la méthodologie tarifaire prévoit que la CWAPE doit informer le gestionnaire du réseau au plus tard le 31 octobre 2014 du caractère complet ou incomplet du dossier. Le cas échéant, elle lui fait parvenir la liste des informations complémentaires requises.

Le gestionnaire de réseau de distribution doit fournir les renseignements demandés ainsi qu'une éventuelle proposition tarifaire adaptée conséquemment pour le 21 novembre 2014 au plus tard.

L'article 17, §5 de la méthodologie tarifaire stipule que la CWAPE informe le gestionnaire de réseau au plus tard le 19 décembre 2014 de sa décision d'approbation ou de refus de la proposition tarifaire.

L'article 17, §6 de la méthodologie tarifaire prévoit que, si la proposition tarifaire du gestionnaire de réseau a fait l'objet d'un refus, ce dernier peut communiquer ses objections à la CWAPE dans les trente jours calendrier suivant la réception de cette décision. Le gestionnaire de réseau de distribution peut être entendu, à sa demande, dans les 20 jours après réception de la décision de refus de la proposition tarifaire accompagnée du budget par la CWAPE.

Pour le 16 janvier 2014, le gestionnaire de réseau peut remettre à la CWAPE sa proposition tarifaire adaptée accompagnée du budget.

La CWAPE informe, pour le 16 février 2015 au plus tard, le gestionnaire de réseau de l'approbation ou du refus d'approbation de sa proposition tarifaire adaptée accompagnée du budget.

L'article 17, §7 de la méthodologie tarifaire prévoit que, dans le cas d'un refus de la proposition tarifaire, ou, si le gestionnaire de réseau de distribution ne satisfait pas aux obligations qui lui sont imposées, il sera fait application de tarifs provisoires jusqu'à ce que toutes les objections du gestionnaire de réseau ou de la CWAPE soient épuisées ou jusqu'à ce qu'un accord intervienne entre la CWAPE et le gestionnaire de réseau de distribution.

Par la présente décision, la CWAPE se prononce, en application de l'article 17, §5 de la méthodologie tarifaire, sur la proposition tarifaire, éventuellement adaptée, introduite par le gestionnaire de réseau de distribution afin de fixer des tarifs applicables durant la période réglementaire 2015-2016.

La présente décision comprend quatre parties. La première partie commente l'historique de la procédure. Dans la deuxième partie, une réserve d'ordre général est formulée et la troisième partie contient la décision de la CWAPE en tant que telle. La quatrième partie reprend les annexes relatives à la décision.

I. HISTORIQUE DE LA PROCEDURE

1. La méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 a été adoptée par le Comité de direction de la CWaPE en date du 16 août 2014 et publiée sur son site internet le même jour.
2. Le 8 septembre 2014, dans le respect du délai fixé par l'article 17, §1^{er} de la méthodologie tarifaire, la CWaPE a reçu la proposition tarifaire accompagnée du budget de GASELWEST pour la période réglementaire 2015-2016.
3. Le courrier recommandé du 12 septembre 2014 envoyé par la CWaPE à GASELWEST a confirmé la bonne réception et le caractère conforme du dossier. Par le biais de ce courrier, la CWaPE demandait à GASELWEST de lui fournir d'une part, la liste complète des tarifs non périodiques sous format électronique ainsi qu'un fichier excel permettant la comparaison des nouveaux tarifs de raccordement et prestations diverses avec les derniers tarifs de raccordement et prestations diverses approuvés par la CREG et d'autre part, la traduction des tarifs non périodiques en version française.
4. Lors de son analyse, la CWaPE a constaté que la proposition tarifaire accompagnée du budget, telle que déposée par GASELWEST, n'était pas complète (entre autre, en ce qui concerne une justification détaillée des coûts et information minimale à fournir) avec l'article 17, §§1^{er} et 2 de la méthodologie tarifaire.
5. Le 30 octobre 2014, la CWaPE a reçu la version électronique néerlandaise des tarifs non périodiques de GASELWEST pour la période réglementaire 2015-2016.
6. Le 31 octobre 2014, en application de l'article 17, §4, de la méthodologie tarifaire, la CWaPE a adressé un courrier recommandé à GASELWEST reprenant une liste des informations complémentaires à lui fournir. La version électronique de cette liste a été envoyée par courriel le 31 octobre 2014.
7. En date du 20 novembre 2014, la CWaPE a organisé une réunion d'échange avec les représentants de GASELWEST ayant pour but de passer en revue ses questions complémentaires.
8. Le 21 novembre 2014, GASELWEST a transmis un courriel par lequel il confirmait que GASELWEST ne serait pas en mesure d'introduire une proposition tarifaire adaptée relative aux tarifs périodiques dans les délais imposés par la CWaPE mais s'engageait à transmettre rapidement les tarifs non périodiques 2015-2016 en version française.
9. En date du 21 novembre 2014, la CWaPE n'a pas reçu de la part de GASELWEST, la réponse aux informations complémentaires demandées par la CWaPE.
10. Le 12 décembre 2014, GASELWEST a transmis la version française des tarifs non périodiques 2015-2016 et ce, sous format électronique.
11. Par la présente décision, la CWaPE se prononce, en vertu de l'article 17, §5 de la méthodologie tarifaire, sur la demande d'approbation de la proposition tarifaire accompagnée du budget visée ci-dessus.

II. RÉSERVE D'ORDRE GÉNÉRAL

La CWaPE précise que l'absence de remarques sur certains éléments de coûts ou de réduction de coûts de la proposition tarifaire et du budget dans la présente décision ne peut être interprétée comme une approbation tacite ou implicite de ces éléments de coûts ou de réduction de coûts pour les périodes réglementaires à venir. La CWaPE se réserve le droit, ultérieurement, de soumettre la justification et le caractère raisonnable de ces éléments de coûts ou de réduction de coûts à un examen approfondi et, le cas échéant, à les refuser.

La CWaPE précise également que la méthodologie de calcul du montant d'acompte portant sur les soldes réglementaires du passé, telle que visée par l'article 34 de la méthodologie tarifaire transitoire, ne constitue pas, et ne peut être interprétée, comme une acceptation explicite ou implicite des soldes réglementaire des années antérieures n'ayant pas fait l'objet, à la date de la présente décision, d'une approbation formelle de la part du régulateur compétent.

III. DECISION

Vu le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et particulièrement ses articles 14, 43, 14° bis et 66;

Vu l'article 12*bis* de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité;

Vu la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016;

Vu la proposition tarifaire accompagnée du budget introduite le 8 septembre 2014 par GASELWEST;

Vu l'analyse de la proposition tarifaire, telle qu'introduite le 8 septembre 2014, réalisée par la CWaPE;

Vu le courrier recommandé du 31 octobre 2014 de la CWaPE concernant la demande d'informations complémentaires;

1. Tarifs non périodiques

Vu l'analyse de la proposition de tarifs non périodiques réalisée par la CWaPE;

La CWaPE décide d'approuver la demande de modification des tarifs non périodiques d'électricité pour la période régulatoire 2015-2016. Les tarifs approuvés sont joints en annexe à la présente décision.

La CWaPE décide que les tarifs non périodiques électricité définitifs s'appliquent à partir du 1er janvier 2015.

Le GRD publiera sur son site Internet les tarifs non périodiques tels qu'approuvés par la CWaPE.

2. Tarifs périodiques

Vu le courriel réceptionné par la CWaPE en date du 21 novembre 2014 annonçant que GASELWEST ne serait pas en mesure d'introduire une proposition tarifaire adaptée relative aux tarifs périodiques pour GASELWEST dans les délais imposés;

Vu l'absence de réponse formelle de GASELWEST à la demande d'informations complémentaires de la CWaPE;

Attendu que GASELWEST n'a pas respecté ses obligations visées à l'article 17, §4 de la méthodologie tarifaire dans les délais imposés ;

La CWaPE décide de ne pas approuver les tarifs périodiques introduits par GASELWEST dans sa proposition tarifaire accompagnée du budget pour la période régulatoire 2015-2016.

La CWaPE décide que les tarifs périodiques de distribution d'électricité en vigueur au 31 décembre 2014 seront d'application à partir du 1er janvier 2015 et ce, jusqu'à l'approbation de nouveaux tarifs périodiques conformément à la procédure prévue par la méthodologie tarifaire.

Selon l'article 17, §6 de la méthodologie tarifaire, GASELWEST peut communiquer ses objections à la CWaPE endéans les trente jours calendrier à dater de la réception de la présente. A sa demande, le gestionnaire de réseau de distribution peut également être entendu endéans les 20 jours à dater de la réception de la présente.

Le gestionnaire de réseau de distribution peut soumettre, pour le 16 janvier 2015 au plus tard, une proposition tarifaire adaptée accompagnée du budget.

Veillez enfin noter que la présente décision peut, en vertu de l'article 50^{ter} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, dans les trente jours qui suivent la date de sa notification, faire l'objet d'un recours en annulation devant la Cour d'appel, dont relève le siège social de la CWaPE, statuant comme en référé.

IV. ANNEXE

I- Tarifs non-périodiques Electricité de Gaselwest applicables aux années 2015 et 2016

Basse tension			
(2)	(3)	(4)	(5)
TransHT/HT 29,9 – 36 kV	26-1 kV	TransBT	BT

I. Tarif pour le raccordement (art. 4 AR 11/7/2002) :

1. Étude d'orientation :				
<p>Tarif unique qui rémunère les frais de l'étude d'orientation pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation du raccordement existant.</p> <p>Prélèvement et injection > 5 MVA > 1 000 kVA > 100 kVA et ≤ 1 000 kVA ≤ 100 kVA (*)</p> <p>(*) Dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance ≤ 25 kVA d'un particulier utilisateur du réseau (avec permis de construire) : aucune étude d'orientation n'est prévue ;</p> <p>l'étude détaillée est gratuite si l'habitation la plus proche se situe à max. 200 m (ou extension de réseau sur la voie publique de maximum 200 m)</p>	<p>sans objet sans objet sans objet sans objet</p>	<p>2.691,25 euro 2.691,25 euro 538,25 euro 269,13 euro</p>	<p>Uniquement applicable aux extensions de raccordements existants de ce type</p> <p>sans objet sans objet 538,25 euro 269,13 euro</p>	<p>sans objet sans objet 538,25 euro 269,13 euro</p>
2. Étude détaillée :				
<p>Tarif unique qui rémunère les frais de l'étude détaillée pour les nouveaux équipements de raccordement ou pour l'adaptation des équipements existants.</p> <p>Prélèvement et injection > 5 MVA > 1 000 kVA > 100 kVA et ≤ 1 000 kVA ≤ 100 kVA (*)</p> <p>(*) Dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance ≤ 25 kVA d'un particulier utilisateur du réseau (avec permis de construire) : aucune étude d'orientation n'est prévue ;</p> <p>l'étude détaillée est gratuite si l'habitation la plus proche se situe à max. 200 m (ou extension de réseau sur la voie publique de maximum 200 m)</p> <p>Lors d'une étude commune pour le prélèvement et l'injection, les frais d'étude sont facturés une seule fois</p>	<p>sans objet sans objet sans objet sans objet</p> <p>Si l'étude détaillée n'est qu'une confirmation de l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation est déduit de l'étude détaillée.</p>	<p>4.306,00 euro 4.306,00 euro 1.614,75 euro 538,25 euro</p> <p>Si l'étude détaillée n'est qu'une confirmation de l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation est déduit de l'étude détaillée.</p>	<p>Uniquement applicable aux extensions de raccordements existants de ce type</p> <p>sans objet sans objet 1.614,75 euro 538,25 euro</p> <p>Si l'étude détaillée n'est qu'une confirmation de l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation est déduit de l'étude détaillée.</p>	<p>sans objet sans objet 1.614,75 euro 538,25 euro</p> <p>Si l'étude détaillée n'est qu'une confirmation de l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation est déduit de l'étude détaillée.</p>

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau.
 Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
 Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).
 Les frais de l'étude d'orientation sont remboursés si l'étude détaillée contredit l'étude d'orientation.

GASELWEST

ANNEXE 2

Tarifs généraux du raccordement d'électricité à haute tension au moyen de câbles directs sur le poste de transformation TRANS-HT (≤ 20 MVA)

Modalités d'application conformes à la description dans les tarifs généraux de raccordement sur le réseau de distribution d'électricité.
 Le tarif de raccordement forfaitaire unique s'applique aux raccordements standard en moyenne tension du type TRANS HT, conformément aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution.
 Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.

A			B + C		D	Remarques
Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution			Raccordement + Dispositif de mesure		Divers	
Intervention dans les frais d'investissements dans le réseau de distribution situé en amont			Tout compris, raccordement incl (prix d'achat des compteurs non compris). protection différentielle (diff. envoi + réception) 2 ou 3 câbles télésignalisation, cellules poste de transformation manchons d'extrémité + 10 m de longueur de tranchée, X x 25 m de câble en domaine privé. y compris protection lmax, lo, transformateurs de courant et de tension au poste. câblage, essais, mise en service		Tous les prix sont valables pour des travaux effectués en même temps que les travaux de raccordement, ils ne s'appliquent pas en cas de travaux d'adaptation sur des installations existantes ni pour des interventions distinctes.	
Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA prix (€)	Directement raccordé sur rails poste de transformation type prix (€)	Mesure systématique de kVA + kWhj + kWhn + kVARh prix (€)	Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou spécifiquement attribuables) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard de travaux divers de 2008	pris (€)
		avec un minimum de 5 000 kVA				
8 000 kVA	10-11 kV 15 kV	10,77 €/kVA	157.419,05 €	6.385,83 €	Longueur de câble supplémentaire > 400 m (SK inclus)	178,15 € (2 x 240 ² +SK)
10 000 kVA	10-11 kV 15 kV	9,69 €/kVA	157.419,05 €	6.385,83 €	Longueur de câble supplémentaire > 400 m (SK inclus)	207,57 € (2 x 400 ² +SK)
16 000 kVA	10-11 kV 15 kV	7,54 €/kVA	231.081,85 €	9.578,75 €	Longueur de câble supplémentaire > 400 m (SK inclus)	236,67 € (3 x 240 ² +SK)
20 000 kVA	10-11 kV 15 kV	6,46 €/kVA	231.081,85 €	9.578,75 €	Longueur de câble supplémentaire > 400 m (SK inclus)	279,13 € (3 x 400 ² +SK)
>20 MVA	Raccordement non standard					

Remarques
 Les 400 premiers mètres de longueur de tranchée, y compris les câbles sur la voie publique, sont gratuits.
 Si le réseau, le raccordement et le dispositif de mesure sont suffisamment robustes, seul le coût de la puissance complémentaire doit être payé, dans l'autre cas, le coût du renforcement du raccordement et/ou du dispositif de mesure doit par ailleurs aussi être payé.

Remarques
 Transformateurs de courant pour protection de cabine client non compris
 Tracé des câbles déterminé par le gestionnaire du réseau
 Transformateurs de courant soumis à l'approbation du GRD
 Cabine conformément à C2/112 de Synergrid
 Systèmes de protection déterminés par le GRD (en concertation)
 Travaux d'excavation en domaine privé à charge de l'utilisateur du réseau, y compris mise en place des gaines d'attente, réparation de voie de circulation, réalisation et fermeture de passages muraux
 Type et quantité de câbles en fonction de la demande de puissance de l'utilisateur du réseau
 Le compteur est toujours la propriété du GRD et installé au poste
 Groupe de compteurs toujours AMR avec au minimum kW+kWhj+kWhn+kVARh
 Câbles dans tranchée commune, y compris câble de signal (dans gaine d'attente)
 Forage sous obstacles structurels (ponts, cours d'eau, voie ferrée, autoroute)
 toujours à indiquer comme coût supplémentaire (aussi pour les 400 premiers mètres)

Non inclus
 Télécommande cellules côté client, indicateurs de courants de défaut télé signalés
 Mise à la disposition de l'utilisateur du réseau des impulsions
 Forage sous obstacles structurels
 Certification cabine client, mise en service installations client
 Cabine client TC/TT
 remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine public ou privé
 Percement ou étanchéité des passages muraux pour introduction de câbles
 Frais d'étude d'orientation ou demande de raccordement

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
 Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
 Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 3

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordements Trans HT et HT 26-1 kV – 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Elément (page 1/2)	Prix unitaire	unité
hors TVA		
Prestations POSTE DE TRANSFORMATION		
Cellule poste avec protection diff., lo, télécommande, câblage et mise en service inclus	68.251,96 €	pièce
Cellule poste avec protection contre les surtensions, lo, télécommande, câblage et mise en service inclus	58.980,44 €	Pièce
Prestations Câbles et TRAVAUX DE TERRASSEMENT		
Câbles + mise en place hors travaux de terrassement		
Câble 95 ² AluPRC (simple)	35,96 €	m
Câble 150 ² AluPRC (simple)	41,15 €	m
Câble 240 ² AluPRC (simple)	49,27 €	m
Câble 400 ² AluPRC (simple)	62,90 €	m
Manchon de raccordement (3p)	1.151,78 €	set de 3
Manchon d'extrémité installation intérieure (3p)	831,20 €	set de 3
Manchon d'extrémité extérieure (3p)	1.268,58 €	set de 3
Mise en place gaine d'attente + câble de signal 10 paires (+ injection SK)	33,89 €	m
Travaux de terrassement		
Tranchée pleine terre (2 câbles) 95/150 ²	16,11 €	m
Tranchée pleine terre (2 câbles) 240/400 ²	16,11 €	m
Tranchée pavés/dalles (2 câbles) 95/150 ²	40,63 €	m
Tranchée pavés/dalles (2 câbles) 240/400 ²	40,63 €	m
Tranchée pavement/béton (2 câbles) 95/150 ²	82,58 €	m
Tranchée pavement/béton (2 câbles) 240/400 ²	82,58 €	m
Forage (diam. max. 160 mm), par forage et par mètre, y compris gaine d'attente	90,75 €	
Fourniture + mise en place de conduite de protection diam. 160 mm (avec forage)	19,39 €	m
Démolition/réparation de trottoir	56,15 €	m ²
Démolition/réparation de pavement	129,63 €	m ²
Travaux d'excavation + remblai	111,58 €	m ³
Réparation de défaut sur 1 câble HT de client (terrain privé) pendant les heures de travail	3.097,48 €	forfait
Réparation de défaut sur 1 câble HT de client (terrain privé) en dehors des heures de travail	4.462,26 €	Forfait
Localisation de câbles du GRD sur un terrain public en cas d'écart par rapport aux plans d'implantation	Gratuit	
Signalisation de câbles du GRD lors de travaux de tiers (sans véhicule de mesure)	326,57 €	Forfait
Remplacement et raccordement de 20 m de câble MT (95 mm ² -150 mm ² -240 mm ²) sans travaux de tranchée ni de recouvrement	3.480,58 €	Pièce
Remplacement et raccordement de 20 m de câble MT PRC 400 mm ² sans travaux de tranchée ni de recouvrement	4.419,18 €	Pièce
Prestations CABINE CLIENT		
Raccordement TRANS HT client protection diff. 2 câbles (y compris coffret d'aide, câblage, essais et réglage)	19.146,86 €	Pièce
Raccordement TRANS HT client protection diff. 3 câbles (y compris coffret d'aide, câblage, essais et réglage)	24.904,43 €	Pièce
Raccordement et finition de câble de signal aux deux extrémités (trans HT client)	3.607,24 €	Forfait
Tbox (télécommande + télésignalisation 2 lignes d'alimentation)	6.238,55 €	Pièce
Installation de set de mesure Power Quality pendant 1 année de mesure	6.089,17 €	Pièce
Enregistrement de la tension sur l'installation intérieure (+ rapport)	891,76 €	Pièce
Déconnexion et reconnexion normale de cabine client ou câbles HT pendant les heures de travail	802,39 €	Forfait
Déconnexion et reconnexion normale de cabine client ou câbles HT en dehors des heures de travail (pendant le week-end et les jours fériés = prix du devis)	1.203,59 €	Forfait
Déconnexion et reconnexion normale de cabine client pendant les heures de travail (client directement sur sous-station)	641,91 €	Forfait
Déconnexion et reconnexion normale de cabine client en dehors des heures de travail (client directement sur sous-station) (pendant le week-end et les jours fériés = prix du devis)	962,87 €	Forfait
Débranchement définitif de câbles de cabine client dans boucle, uniquement pendant les heures de travail	3.368,62 €	Forfait
Débranchement définitif de câble MT de cabine client dans antenne, uniquement pendant les heures de travail	1.630,73 €	Pièce
Débranchement définitif de cabine client intégrée dans antenne via câble MT, uniquement pendant les heures de travail	320,96 €	Pièce
Connecteurs coulés câble XLPE : par câble (set de 3 pièces)	1.010,11 €	set de 3
Fourniture et mise en place de cylindre de verrouillage cabine (gaz ou électricité)	133,55 €	Forfait
set 3TC/3TT fourni par le GRD (TC jusqu'à 250 A)	2.432,95 €	set de 3
Prestations DISPOSITIF DE MESURE		
Sortie impulsions compteur standard cabine client	672,28 €	Forfait
Sortie impulsions comptage sur impulsions poste de transfo. (SK en option)	1.298,02 €	Forfait
Forfait étalonnage de compteur sur place	545,23 €	Forfait
Drop/End of Contract Non résidentiel (*)		
(*) à facturer au fournisseur	160,48 €	Forfait
Remise en service	160,48 €	Forfait
Déplacement individuel pour mise en service (p. ex. après arrêt minimum) pendant les heures de travail	160,48 €	Forfait
Déplacement individuel pour mise en service (p. ex. après arrêt minimum) en dehors des heures de travail	240,72 €	Forfait
Prestations diverses		
Enregistrement de tension après une plainte d'utilisateur du réseau et à condition que la qualité du courant semble bonne	200,60 €	Pièce
Déplacement pendant les heures de travail (1 personne)	80,24 €	Forfait
Déplacement en dehors des heures de travail (1 personne)	120,36 €	Forfait
Ouverture et fermeture de porte de cabine client (demande d'utilisateur du réseau)	80,24 €	Forfait

Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau. Les montants correspondant à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD. Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 3

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordements Trans HT et HT 26-1 kV – 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Elément (page 2/2)	Prix unitaire	unité
	hors TVA	
Prestations PRODUCTION DÉCENTRALISÉE		
Prod. déc. ≥ 10 MVA : réception – mesure des émissions – vérification et contrôle des points de fonctionnement	4.906,68 €	Pièce
Coffret de télé contrôle production décentralisée – puissance élevée	13.953,22 €	Pièce
Compteur électricité verte AMR de 56 kVA à 1 MVA (élec. uniquement)	3.102,53 €	Pièce
Compteur électricité verte AMR > 1 MVA jusqu'à 5 MVA compris (élec. uniquement)	3.277,62 €	Pièce
Compteur électricité verte AMR > 5 MVA (élec. uniquement)	4.335,65 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur TC 9 modules max. 9 canaux jusqu'à 1 MVA (gaz + élec. + impulsions)	3.640,07 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur TC 9 modules max. 9 canaux >1 MVA jusqu'à 5 MVA compris (gaz + élec. + impulsions)	3.881,78 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur TC 9 modules max. 9 canaux > 5 MVA (gaz + élec. + impulsions)	5.011,90 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur HPC 5 modules 10-32 canaux jusqu'à 1 MVA (gaz + élec. + impulsions)	3.970,68 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur HPC 5 modules 10-32 canaux > 1 jusqu'à 5 MVA compris (gaz + élec. + impulsions)	4.211,35 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur HPC 5 modules 10-32 canaux > 5 MVA (gaz + élec. + impulsions)	5.138,61 €	Pièce
Prix supplémentaire 4 quadrants mesure pour injection par mètre jusqu'à 1 MVA (programmation compteur)	140,69 €	Forfait
Essais de mise en service découplage de production décentralisée sur site	351,03 €	Forfait
Essais/réglage protection découplage dans le laboratoire du GRD (dans la semaine)	228,63 €	Forfait
Remplacement de compteur de facturation suite à la production décentralisée, y compris programmation de compteur à 4 quadrants	1.551,79 €	Forfait

Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.
Tous les prix de prestations (sauf mention contraire) sont prévus pendant les heures de travail (8-16 h).

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau.

Travaux de tiers conformément aux spécifications d'Eandis pour niveau de tension 17,5 kV		
Fourniture de matériel 3 x 1 x PRC 400 17,5 kV + accessoires (manchons...)	45,76 €	m
Fourniture de matériel 3 x 1 x PRC 240 17,5 kV + accessoires (manchons...)	34,41 €	m
Fourniture de matériel 3 x 1 x PRC 150 17,5 kV + accessoires (manchons...)	32,07 €	m
Travaux de tranchée + mise en place câble PRC 240/400 17,5 kV	56,59 €	m
Travaux de tranchée + mise en place câble PRC 150 17,5 kV	38,37 €	m
Travaux de tranchée + mise en place câble PRC 240/400 17,5 kV + WB	60,77 €	m
Travaux de tranchée + mise en place câble PRC 150 17,5 kV + WB	42,55 €	m
Connexion supplémentaire sur câble PRC 400 17,5 kV MT existant	2.166,59 €	set de 3
Connexion supplémentaire sur câble PRC 240 17,5 kV MT existant	2.065,68 €	set de 3
Connexion supplémentaire sur câble PRC 150 17,5 kV MT existant	2.065,68 €	set de 3
Fabrication boîte terminale câble PRC 400 17,5 kV dans cabine client	846,54 €	set de 3
Fabrication boîte terminale câble PRC 240 17,5 kV dans cabine client	632,46 €	set de 3
Fabrication boîte terminale câble PRC 150 17,5 kV dans cabine client	632,46 €	set de 3
Travaux de tiers conformément aux spécifications d'Eandis gaine d'attente		
Travaux de tranchée + mise en place gaine	14,56 €	m
Fourniture gaine d'attente + accessoires (fosses de tirage, manchons...)	5,18 €	m

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 4

Tarifs généraux pour raccordement intégré à la boucle au réseau de distribution d'électricité HT 26-1 kV (≤ 5 000 kVA)

Modalités d'application conformes à la description dans les tarifs généraux de raccordement sur le réseau de distribution d'électricité.

Le tarif de raccordement forfaitaire unique s'applique aux raccordements standard en moyenne tension du type 26-1 kV, conformément aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution.

Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.

A Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution			B + C Raccordement + Dispositif de mesure (prix d'achat de compteur non compris)		D Divers		Remarques	
Intervention dans les frais d'investissements dans le réseau de distribution. situé en amont (poste de transformation, poste de commande, etc.)			Sont inclus : Raccordement souterrain standard en boucle (entrée+sortie) câble de raccordement standard 2 x 3 x 10 m sur domaine privé manchons de raccordement avec ligne d'alimentation de réseau Manchons d'extrémité pour câble de raccordement travaux de commutation sur le réseau de distribution		Sont inclus : module de comptage, (boîte à fusibles si nécessaire) cadre intermédiaire, compteur étalonnage et mise en service de compteur		Tous les prix sont valables pour des travaux effectués en même temps que les travaux de raccordement, ils ne s'appliquent pas en cas de travaux d'adaptation sur des installations existantes ni pour des interventions distinctes.	Les 400 premiers mètres de longueur de tranchée, y compris les câbles sur la voie publique, sont gratuits. Pour une cogénération de qualité (1), les 1 000 premiers mètres de longueur de tranchée sont compris. Le câble sur la voie publique est gratuit. Tarifs applicables au prélèvement et à l'injection. Renforcements : Si le réseau, le raccordement et le dispositif de mesure sont suffisamment robustes, seul le coût de la puissance complémentaire doit être payé, dans l'autre cas, le coût du renforcement du raccordement et/ou du dispositif de mesure doit par ailleurs aussi être payé.
Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA prix (€)	Raccordé en boucle au réseau de distribution MT Type prix (€)	Mesure systématique de kVA + kWhj + kWhn + kVARh Type prix (€)	Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou spécifiquement attribuables) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard de travaux divers.			
		avec un minimum de 100 kVA					Travaux/à la charge du client ou de l'installateur	
< 250 kVA	6 kV	16,15 €/kVA	4.979,33 €	Mesure côté BT possible AMR ou MMR 1.720,18 €	longueur de câble supplémentaire > 400 m (par m)	77,92 €	– Mise à disposition d'un espace d'installation sec et facilement accessible, aussi proche que possible de la voie publique, pour l'installation du compteur d'électricité. – Tous les travaux d'excavation en domaine privé, y compris mise en place de gaines d'attente, remise en état de la voie de circulation, réalisation d'ouvertures pour passages muraux, etc. – Fourniture + installation TC/TT et conduites de mesure cf. C2/112 – Tous les installations et équipements dans la cabine client Raccordement standard – Distance entre alignement et mur extérieur de la cabine client = 10 m maximum – Câble de raccordement sur terrain privé, 10 m de longueur de tranchée + 5 m dans la cabine – Module de comptage selon la puissance, y compris installation et étalonnage du compteur (hors TC/TT) – Mise en service du compteur avec déplacement individuel – Manchons de raccordement et d'extrémité standard, pas de type de fiche prévu de manière standard – Forfait connexion HT Remarques – Puissance de raccordement ≥ 100 kVA, compteur AMR toujours obligatoire – mesure courant BT > 100 A, mesure toujours indirecte au moyen de transformateurs de courant – puissance raccordement ≥ 250 kVA, toujours mesurée du côté MT – TC et TT soumis à l'approbation du GRD, voir cahier des charges C2/112 – groupe de compteurs, toujours kW + kWhj + kWhn + kVarh – module de comptage spécial nécessaire pour injection, non compris dans prix standard – en cas de renforcement de transition vers méthode de compteur 3W, cf. modalités C2/112 Non inclus Télécommande cellules côté client, indicateurs de courants de défaut télé signalés Mise à la disposition de l'utilisateur du réseau des impulsions ULTÉRIEUREMENT Forage sous obstacles structurels, cabine client TC/TT Certification cabine client, mise en service installations client Remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine public ou privé Percement ou étanchéité des passages muraux pour introduction de câbles Frais d'étude d'orientation ou demande de raccordement Remise en état travaux de pavement spéciaux, pierre bleue, pavement, etc.	
	10-11 kV							
< 1000 kVA	6 kV	16,15 €/kVA	4.979,33 €	Mesure toujours du côté MT AMR MT 1.655,65 € hors transformateurs de courant (TC) et transformateurs de tension (TT)	longueur de câble supplémentaire > 400 m (par m)	77,92 €		
	10-11 kV							
< 3000 kVA	6 kV	16,15 €/kVA	5.363,86 €	Mesure toujours du côté MT AMR MT 1.655,65 € hors transformateurs de courant (TC) et transformateurs de tension (TT)	longueur de câble supplémentaire > 400 m (par m)	86,09 €		
	10-11 kV							
< 5000 kVA	6 kV	16,15 €/kVA	5.363,86 €	Mesure toujours du côté MT AMR MT 1.655,65 € hors transformateurs de courant (TC) et transformateurs de tension (TT)	longueur de câble supplémentaire > 400 m (par m)	86,09 €		
	10-11 kV							
> 5 000 kVA								
Non standard								

(1) Cogénération de qualité : Conformément à l'art. 25 du décret du 25/05/2007 – MB 19/06/2007

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 5

Tarifs généraux de raccordement d'électricité, BT raccordée au réseau de distribution (<1 kV, ≤ 80 A)

Modalités d'application conformes à la description dans les tarifs généraux de raccordement sur le réseau de distribution d'électricité.
 Le tarif de raccordement forfaitaire unique s'applique aux raccordements standard en basse tension du type BT, conformément aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution.
 Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés (voir brochure) et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.
 Voir brochure : « Raccordement au réseau de distribution d'électricité - basse tension Prescriptions techniques »

TN : Compteur à tarif normal (simple)
 TBH : Compteur bihoraire
 TEN : Compteur tarif exclusif nuit

A Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution Intervention pour investissements en amont du réseau ≤25 kVA toujours BT, > 25 kVA selon décision du GRD, > 250 kVA toujours HT Sous réserve de confirmation de disponibilité de puissance sur le réseau BT par le concepteur Sous réserve de réseau suffisamment robuste présent localement Sous réserve d'application des tarifs BT en vigueur (pas pour les clients assimilés HT) Application sous réserve du Motif B (forfaitaire)				B Raccordement Travaux client : Fourniture + mise en place de courbe de raccordement (conduites de traversée) Travaux d'excavation + gaine d'attente domaine privé Fourniture de câble en domaine privé jusqu'au réseau BT Câble entre module de comptage et installation intérieure et câble de raccordement avec sectionneur de branchement		C Module de comptage Mesure directe hors prix compteur Travaux client : module de raccordement + plaque de compteur + module de comptage + sectionneur de branchement Travaux du GRD : disjoncteur, compteur, récepteur; connexion compteur + première mise en service		D Divers Motif B : 100 premiers mètres de câble sur voie publique gratuits (d'après le trajet déterminé par le GRD) Tous les prix sont valables pour des travaux effectués en même temps que les travaux de raccordement, ils ne s'appliquent pas en cas de travaux d'adaptation sur des installations existantes ni pour des interventions distinctes. Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou spécifiquement attribuables) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard des travaux divers.		Remarques
Puissance maximale (Amp)	Tension (Volt)	Puissance maximale (kVA)	Prix par kVA > 10 kVA prix (€)	Aérien (raccordement souterrain au réseau aérien) prix (€)	Souterrain prix (€)	Type	prix (€)			
≤ 63 A	2 x 230 V	14,4	20,45 €/kVA	488,15 €	488,15 €	TN	142,26 €	Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (3) 15,93 € /m		
	3 x 230 V	25,1				TEN (2)	110,26 €			
	3 x 400 V + N	43,6				TBH	181,57 €			
≤ 80 A	2 x 230 V	S.O.	20,45 €/kVA	488,15 €	488,15 €	BUDGET (1)	223,13 €	Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (3) 20,23 € /m		
	3 x 230 V	31,8				TN	288,73 €			
	3 x 400 V + N	55,4				TEN	110,26 €			
> 80 A	S.O.			Voir tarifs indépendants raccordement BT > 80 A						

(1) Lors d'un nouveau raccordement
 (2) Contacteur à prévoir par le client
 (3) Pour autant que le câble soit chargé à moins de 80 % en termes de chute de tension.
 Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
 Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
 Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

Tarifs généraux de raccordement d'électricité, BT (<1 kV, >80 A)

Modalités d'application conformes à la description dans les tarifs généraux de raccordement sur le réseau de distribution d'électricité.
Le tarif de raccordement forfaitaire unique s'applique aux raccordements standard en basse tension du type BT, conformément aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution.
Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.

TBH : Compteur bihoraire
AMR : Compteur relevé à distance

A Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution				B Raccordement		C Module de comptage Compteur non inclus		D Divers		Remarques	
Intervention pour investissements dans le réseau en amont Sous réserve de confirmation de disponibilité de puissance sur le réseau BT par le concepteur principal Sous réserve de réseau suffisamment robuste présent localement Sous réserve d'application des tarifs BT en vigueur (pas pour les clients assimilés HT) Application sous réserve du Motif B (forfaitaire)				Sont inclus : éventuelle bande complémentaire sur le tableau BT de cabine ou dans l'armoire de trottoir Prestations à fournir par l'URD : Mise en place du câble de dérivation en domaine privé (travaux d'excavation + gaines d'attente)		En cas de mesure indirecte : fourniture, installation et mise en service : 3 armoires à compteur avec : borne, boîte d'étalonnage et protection de tension de mesure ; disjoncteur ; TC et barres de raccordement Mesure directe : voir annexe 4		Motif B : 100 premiers mètres de câble sur voie publique gratuits (selon trajet déterminé par le GRD) Tous les prix sont valables pour des travaux effectués en même temps que les travaux de raccordement, ils ne s'appliquent pas en cas de travaux d'adaptation sur des installations existantes ni pour des interventions distinctes.		Application : tarifs applicables au prélèvement et à l'injection. <u>Renforcements :</u> Si le réseau, le raccordement et le dispositif de mesure sont suffisamment robustes, seul le coût de la puissance complémentaire doit être payé, dans l'autre cas, le coût du renforcement du raccordement et/ou du dispositif de mesure et/ou de l'intervention de renforcement du réseau (au-dessus de 100 m) doit par ailleurs aussi être payé.	
Puissance maximale (Amp)	Tension (Volt)	Puissance maximale (kVA)	Prix par kVA > 10 kVA (€)	Raccordé sur Réseau de distribution prix (€)	Raccordement sur Transformateur Cabine de distribution prix (€)	Type	prix (€)		Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou spécifiquement attribuables) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard des travaux divers		
≤ 100 A	2 x 230 V	S.O.		S.O.	S.O.		S.O.		Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (1) 25,29 €/m		
	3 x 230 V	39,8	20,45 €/kVA	488,15 €	958,01 €	Direct	326,54 €				
	3 x 400 V + N	69,2		488,15 €	958,01 €	Indirect	1.863,94 €				
≤ 160 A	2 x 230 V	S.O.		S.O.	S.O.		S.O.		Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (1) 60,69 €/m		
	3 x 230 V	63,66	20,45 €/kVA	S.O.	994,11 €	Indirect	1.863,94 €				
	3 x 400 V + N	110,72		S.O.	994,11 €	Indirect	1.863,94 €				
≤ 240 A	2 x 230 V	S.O.		S.O.	S.O.		S.O.		Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (1) 60,69 €/m		
	3 x 230 V	94,7	20,45 €/kVA	S.O.	1.043,68 €	Indirect	1.976,65 €				
	3 x 400 V + N	164,7		S.O.	1.043,68 €	Indirect	1.976,65 €				
> 240 A	3 x 400 V + N	< 250 kVA	Tarifs HT à appliquer								

Travaux client ou installateur
- Mise à disposition d'un espace d'installation sec et facilement accessible, aussi proche que possible de la voie publique, pour l'installation du compteur d'électricité.
- Fourniture et mise en place du câble de dérivation jusqu'au réseau de distribution et tous travaux d'excavation en domaine privé, y compris installation des gaines d'attente.
- Remise en état de la voie de circulation, réalisation d'ouvertures pour passages muraux, etc.

Raccordement standard
- La distance entre le dispositif de mesure dans le bâtiment et l'alignement s'éleve au maximum à 25 m
- Dérivation du réseau de distribution à l'aide d'une armoire de trottoir ou équivalent
- Fusibles de protection pour câble de raccordement
- Câble de raccordement maximum 4 x 150³ Alu, maximum 25 m
- Armoire à compteur avec disjoncteur réglable et transformateurs de courant selon puissance

Remarques
- Puissance de raccordement ≥ 100 kVA, compteur AMR toujours obligatoire
- À partir de 80 A sur 400 V : toujours mesure indirecte au moyen de transformateurs de courant.
- À partir de 100 A sur 230 V : toujours mesure indirecte au moyen de transformateurs de courant.
- Intensités > 160 A uniquement applicables sous réserve d'un transfo de distribution raccordé directement
- Les armoires à compteur pour disjoncteurs réglables sont toujours livrées en installées par le GRD, ils sont à la charge de l'utilisateur du réseau.
- Armoires supplémentaires pour compteurs complémentaires installées par l'utilisateur du réseau

Restrictions techniques
- Limitation de la distance totale de la cabine de distribution au dispositif de mesure (longueur de câble) en raison de la chute de tension maximale (5 %) et des pertes maximales de câblage (2,5 %)

Non inclus
Forages sous obstacles structurels, remplacement de pavements spéciaux
Certification/mise en service d'installations de clients
Mise à disposition des impulsions, travaux de câblage domaine privé > 25 m
Frais d'étude d'orientation ou demande de raccordement

(1) Pour autant que le câble soit chargé à moins de 80 % en termes de chute de tension.
Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 8

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordement BT 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Élément (page 1/4)	Prix unitaire	unité
hors TVA		
Diverses prestations au câble de raccordement BT		
<u>Mise en place du câble de raccordement BT hors Travaux de terrassement</u>		
Câble de raccordement BT EAVVB 1 x 4 x 150Alu (câble réseau)	18,94 €	m
Câble de raccordement BT EAVVB 1 x 4 x 25 ² Cu	12,72 €	m
Câble de raccordement BT EXVB 1 kV 4X10 ² Cu	7,51 €	m
<u>Travaux de terrassement</u>		
Tranchée pleine terre pour câble de raccordement maximum EAVVB 1 x 4 x 150Alu	10,95 €	m
Tranchée pavés/dalles pour câble de raccordement maximum BT EAVVB 1 x 4 x 150Alu	33,20 €	m
Tranchée pavement/béton pour câble de raccordement maximum BT EAVVB 1 x 4 x 150Alu	65,97 €	m
Forage (diam. max. 110 mm) longueur max. 8 m	99,59 €	m
Fourniture + mise en place de conduite de protection PVC (en tranchée ouverte)	14,74 €	m
Démolition/réparation de trottoir	49,23 €	m ²
Démolition/réparation de pavement	113,65 €	m ²
Travaux d'excavation + combler (hors éventuels approvisionnement/traitement de sol)	97,82 €	m ³
Diverses fournitures et prestations aux raccordements existants (hors module de comptage) ≤ 100 A		
Transfert de raccordement (demande du GRD)	Gratuit	Pièce
Transfert et rénovation de raccordement (demande du GRD)	Gratuit	Pièce
Renforcement de raccordement/souterrain même puits de raccord	475,83 €	Pièce
Déplacement de raccordement dans un bâtiment (client fournit 25S60 + câble)	206,45 €	Pièce
Déplacement ou renforcement/raccordement souterrain, puits différent, y compris travaux d'excavation sur demande du client	797,02 €	Pièce
Enlèvement de raccordement souterrain (ou souterrain sur réseau aérien) (y compris compteur 1 kWh)	414,25 €	Pièce
Enlèvement raccordement aérien (y compris compteur 1 kWh)	188,56 €	Pièce
Enlèvement de raccordement souterrain (ou souterrain sur réseau aérien) (hors compteur 1 kWh)	366,11 €	Pièce
Enlèvement raccordement aérien (hors compteur 1 kWh)	140,42 €	Pièce
Diverses fournitures et prestations module de comptage (installation déf.) jusqu'à 80 A		
<u>Fractionnement d'habitations :</u>		
Droit de prélèvement de puissance en cas de possibilités d'habitation supplémentaires (jusqu'à 14,5 kVA) (fractionnement d'habitation)	269,13 €	Pièce
Droit de prélèvement de puissance en cas de possibilités d'habitation supplémentaires (de 15 à 30 kVA) (fractionnement d'habitation)	430,60 €	Pièce
Installation de nouveau compteur TN (p. ex. fractionnement d'habitation) si pas de travaux de raccordement	202,24 €	Pièce
installation de nouveau compteur TBH (p. ex. fractionnement d'habitation) si pas de travaux de raccordement	241,55 €	Pièce
Installation de compteur d'électricité relevé à distance (initiative GRD)	Gratuit	Pièce
Déplacement de compteur dans le local de compteur existant (client prévoit armoire 25S60)	141,22 €	Pièce
Renforcement de protection hors fourniture éventuelle d'un nouveau disjoncteur	141,22 €	Pièce
Diminution de protection hors fourniture éventuelle d'un nouveau disjoncteur	141,22 €	Pièce
Prix supplémentaire compteur à 4 quadrants pour injection (programmation)	281,39 €	Pièce
Transformateurs de courant dispositif de comptage (standard) (set = 3 pièces)	181,83 €	set
Sortie impulsions compteur standard > 56 kVA et > 100 A sur 230 V	672,28 €	Pièce
Sortie impulsions compteur standard < 56 kVA et jusqu'à 100 A sur 230 V	198,52 €	Pièce
Forfait étalonnage de compteur dispositif de comptage indirect	545,23 €	Pièce
Rénovation de compteur défectueux (non endommagé)	Gratuit	Pièce
Rénovation de compteur systématique (sur initiative du GRD)	Gratuit	Pièce
Remplacement d'un compteur à tarif normal par un compteur bihoraire et inversement : voir quatre possibilités ci-dessous (**): y compris ensemble de compteur, même puissance		
– Remplacement de compteur TN par TBH (armoire 25S60 ou équivalente existante)	232,95 €	Pièce
– Remplacement compteur TN par TBH et installation d'un nouveau placard à compteur par le GRD (élimination de l'ancien tableau) ;	324,33 €	Pièce
– Remplacement de compteur TBH par TN (armoire 25S60 ou équivalente existante)	177,27 €	Pièce
– Remplacement compteur TBH par TN et installation d'une nouvelle armoire à compteur par le GRD (suppression de l'ancien tableau) ;	285,02 €	Pièce
(**) tarifs également valables lors du remplacement d'un compteur par un compteur à budget sur demande de l'utilisateur du réseau + ajout prix compteur à budget voir page 2/4		
Remplacement module de comptage biphasé par module de comptage triphasé (≤ 63 A)	218,60 €	Pièce
Remplacement module de comptage biphasé par module de comptage triphasé (≤ 63 A), nouvelle armoire à compteur incluse	359,50 €	Pièce
Enlèvement de 1 compteur kWh (sans enlever le raccordement)	113,14 €	Pièce
Enlèvement de chaque compteur kWh supplémentaire	48,14 €	Pièce
Raccordements provisoires avec câble temporaire livré par le client (*)		
Installation d'un compteur provisoire avec câble de raccordement temporaire sans travaux d'excavation	123,81 €	Pièce
Fourniture et installation d'un module de comptage TBH < 63 A	181,57 €	Pièce
Fourniture et installation d'un module de comptage TN < 63 A	142,26 €	Pièce
Enlèvement de raccordement aérien provisoire (et compteur kWh temporaire)	141,22 €	Pièce
Enlèvement raccordement souterrain provisoire (y compris 1 compteur kWh)	414,25 €	Pièce
Raccordements provisoires avec câble définitif fourni et placé par le client (*) (voir raccordements définitifs)		
Installation d'un câble de raccordement définitif sur le réseau de distribution (aussi temporairement souterrain)	488,15 €	Pièce
Fourniture et installation d'un module de comptage TBH < 63 A	181,57 €	Pièce
Fourniture et installation d'un module de comptage TN < 63 A	142,26 €	Pièce
Remplacement compteur temporaire par compteur définitif (sans renforcement)	123,81 €	Pièce
Remplacement compteur temporaire TN par compteur définitif TBH (sans renforcement)	232,95 €	Pièce
Déplacement de compteur kWh provisoire vers son emplacement définitif	141,22 €	Pièce
(*) La taxe de puissance est facturée lors de l'installation du module de comptage définitif		
<u>Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.</u>		

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 8

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordement BT 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Élément (page 2/4)	Prix unitaire	unité
Diverses prestations lors de la mise en service du module de comptage		
Première mise en service de nouveau raccordement (move in) : incluse dans le prix du raccordement	Gratuit	Pièce
Mise en service de raccordement existant (pas de première mise en service)	99,19 €	Pièce
Mise en service simultanée de raccordement existant BT et BP	126,62 €	ensemble
Non-respect de l'accord pour la mise en service ou mise hors service du (des) point(s) de raccordement (**)	113,14 €	Pièce
Déplacement pour régularisation d'accès au réseau sur point de raccordement existant (**)	99,19 €	Pièce
(**) facturation unique en cas de simultanéité pour énergie BT et BP		
Diverses prestations : clôture, etc.		
Clôture de compteur kWh (scellement) par utilisateur du réseau.	113,14 €	Pièce
Clôture simultanée compteur d'électricité et au gaz (par utilisateur du réseau) :	144,43 €	ensemble
Clôture raccordement BT réseau souterrain (en cas d'absence d'accès au bâtiment)	414,25 €	Pièce
Clôture raccordement BT réseau aérien (en cas d'absence d'accès au bâtiment)	165,29 €	Pièce
Rebranchement du compteur	113,14 €	Pièce
Rebranchement du raccordement BT réseau souterrain	404,07 €	Pièce
Rebranchement du raccordement BT réseau aérien	165,29 €	Pièce
Réparation de compteur à budget défectueux (sauf endommagement)	Gratuit	Pièce
Drop/End of Contract Non résidentiel (*)	157,27 €	Pièce
(*) À facturer au fournisseur		
Diverses fournitures et installation de module de comptage :		
module de comptage tarif normal ≤ 63 A	202,24 €	Pièce
module de comptage tarif bihoraire ≤ 63 A	241,55 €	Pièce
Tarif exclusif nuit ≤ 63 A (hors contacteur)	177,27 €	Pièce
Tarif exclusif nuit ≤ 63 A (y compris contacteur)	218,69 €	Pièce
tarif normal jusqu'à 80 A compris	288,73 €	Pièce
tarif bihoraire jusqu'à 80 A compris (100 A si 3x230 V)	319,50 €	Pièce
tarif exclusif nuit jusqu'à 80 A compris (100 A si 3x230 V) (hors contacteur)	108,76 €	Pièce
tarif bihoraire au-dessus de 80 A (de 90 A à 160 A) à 3 N, 400 V idem 3x230 V	1.803,44 €	Pièce
tarif bihoraire au-dessus de 160 A (de 160 A à 240 A) à 3 N, 400 V idem 3x230 V	1.916,15 €	Pièce
Armoire à compteur production décentralisée (jusqu'à 80 A compris), toutes prestations comprises	1.959,09 €	Pièce
Remplacement compteur point de fourniture jusqu'à 56 kVA par compteur 4Q (prod. déc.)	1.049,80 €	Pièce
Remplacement compteur point de fourniture > 56 kVA par compteur 4Q (prod. déc.)	1.049,80 €	Pièce
Armoire à compteur production décentralisée (à partir de 56 A), toutes prestations comprises	2.656,85 €	Pièce
Compteur à budget (mono) - sur demande du client	456,25 €	Pièce
Compteur à budget (triphase) - sur demande du client	556,68 €	Pièce
Diverses fournitures de petit matériel		
Disjoncteur bipolaire	12,43 €	Pièce
Disjoncteur tétra polaire	24,96 €	Pièce
Disjoncteur bipolaire réglable	33,70 €	Pièce
Disjoncteur tétra polaire réglable	76,52 €	Pièce
Protections principales tableau électrique (par pièce)	2,09 €	Pièce
Sectionneur	17,92 €	Pièce
Boîte à bornes	28,31 €	Pièce
Armoire pour disjoncteur	49,60 €	Pièce
Armoire à compteur monophasé (autre que 25S60)	95,34 €	Pièce
Fourniture et installation d'une armoire à compteur (module de raccordement avec cadre intermédiaire) 25S60 si pas prévu par l'utilisateur du	223,56 €	Pièce
Fourniture et installation d'une armoire à compteur 25S60 pour TEN (y compris contacteur) si pas prévu par l'utilisateur du réseau	257,92 €	Pièce
Fourniture de cadre intermédiaire 25S60	35,80 €	Pièce
Fourniture de contacteur	41,42 €	Pièce

Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 8

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordement BT 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Élément (page 3/4)	Prix unitaire	unité
	hors TVA	
Diverses prestations au câble de raccordement BT en domaine privé		
Travaux d'excavation en domaine privé en pleine terre par mètre	10,95 €	Pièce
Travaux d'excavation en domaine privé en pavé par mètre	33,20 €	Pièce
Travaux d'excavation en domaine privé en béton (asphalte) par mètre	65,97 €	Pièce
Forage sous domaine privé par mètre	99,59 €	Pièce
Fabrication du manchon de raccordement	39,59 €	Pièce
Armoire de trottoir (résidences secondaires) (Armoire à compteur comprise – hors module de comptage)	653,72 €	Pièce
Diverses prestations au module de comptage		
Installation du disjoncteur (hors disjoncteur)	123,81 €	Pièce
Ajout d'un contact préférentiel de chaudière (hors contact préférentiel de chaudière)	70,35 €	Pièce
Raccordement de l'installation de l'utilisateur du réseau de distribution	70,35 €	Pièce
Réparation protection principale du client pendant les heures de travail (*) (ajouter matériel de protection)	80,24 €	Pièce
Réparation de protection principale du client en dehors des heures de travail (matériel de protection encore à ajouter)	120,36 €	Pièce
Étalonnage de compteur sur place (mesure directe) : (à payer si le compteur fonctionne bien)	462,68 €	Pièce
Étalonnage de compteur : laboratoire	<u>Sur devis</u>	Pièce
Modification de la tension (initiative du GRD)	<u>Gratuit</u>	Pièce
Enregistrement de tension après une plainte d'utilisateur du réseau et à condition que la qualité du courant semble bonne	200,60 €	Pièce
Diverses interventions pour coûts supplémentaires		
Forfait pour non-respect de courbe de raccordement et/ou disposition du compteur	80,24 €	Pièce
Forfait pour non-respect d'installation d'une armoire à compteur	80,24 €	Pièce
Déplacement pendant les heures de travail (*)	80,24 €	Pièce
Déplacement en dehors des heures de travail	120,36 €	Pièce
Bris de scellés	80,24 €	Pièce
Fraude : frais administratifs	538,25 €	Pièce
Frais de réparation de dégâts aux installations du GRD	<u>Sur devis</u>	
Salaires horaires supplémentaires divers (y compris frais de transport)	80,24 €	heure
Frais de recouvrements		
Frais de rappel (*)	5,90 €	Pièce
Frais de mise en demeure (avec recommandé) (*)	14,17 €	Pièce
Frais de mise en demeure (sans recommandé) (*)	5,90 €	Pièce
(*) exempts de TVA		
Frais de facturation d'énergie		
1 ^{er} duplicata de facture	Gratuit	Pièce
2 ^e duplicata de facture	5,90 €	Pièce
Relevé supplémentaire de compteur sur demande du client	48,14 €	Pièce
Relevé de compteur obligatoire en dehors des heures de service sur demande du client (***)	48,14 €	Pièce
(***) Voir Règlement technique de la distribution d'électricité et de gaz, article V.1.3.5 §5 (étant donné que nous n'avons pas pu effectuer de relevé de compteur physique au cours des 48 derniers mois, nous prenons rendez-vous avec l'utilisateur du réseau. Si celui-ci demande à faire le relevé de compteur hors des heures de service, les frais correspondants peuvent être refacturés à l'utilisateur du réseau de distribution).		
Diverses prestations dans la cabine de distribution et sur le réseau de distribution BT		
Ajout sur le tableau BT de 1 départ pour câble de raccordement BT EAVVB 1 x 4 x 150Alu	354,53 €	Pièce
Raccordement avec câble de raccordement BT 1 x 4 x 150 ² ALU BT	216,14 €	Pièce
Raccordement souterrain à l'armoire de trottoir	281,17 €	Pièce
Protection de réseau BT aérien non isolé par distance max. 3 surtensions	914,02 €	Pièce
Protection de réseau BT aérien non isolé par distance max. 10 mètres	294,15 €	Pièce
Déconnexion et reconnexion normale de réseau BT aérien	320,96 €	Pièce
Déplacement de pieu en béton sur la ligne	1.492,29 €	Pièce
Déplacement de pieu en béton pieu d'angle ou d'extrémité	3.515,33 €	Pièce
Adaptation de câble BT en ligne sur max. 20 m, hors travaux d'excavation et restauration de revêtement de voie	1.469,51 €	Pièce
Coûts forfaitaires pour petites interventions (dégâts occasionnés par des tiers avec coupure de courant)		
Léger endommagement de câble de raccordement 4X10 mm ² avec 1 manchon de rac.	149,47 €	Pièce
Léger endommagement de câble de raccordement 4X10 mm ² avec 1 manchon de rac. (en dehors des heures de travail)	221,69 €	Pièce
Léger endommagement de câble de raccordement 4X16/25 mm ² avec 1 manchon de rac.	163,50 €	Pièce
Léger endommagement de câble de raccordement 4X16/25 mm ² avec 1 manchon de rac. (en dehors des heures de travail)	239,73 €	Pièce
Endommagement de câble 4X10 mm ² avec 2 manchons de rac.	179,01 €	Pièce
Endommagement de câble 4X10 mm ² avec 2 manchons de rac. (en dehors des heures de travail)	259,25 €	Pièce
Endommagement de câble 4X16/25 mm ² avec 2 manchons de rac.	218,96 €	Pièce
Endommagement de câble 4X16/25 mm ² avec 2 manchons de rac. (en dehors des heures de travail)	307,23 €	Pièce
Léger endommagement de réseau BT souterrain avec 1 manchon de rac.	193,44 €	Pièce
Léger endommagement de réseau BT souterrain avec 1 manchon de rac. (en dehors des heures de travail)	281,70 €	Pièce
Léger endommagement de raccordement aérien	156,51 €	Pièce
Léger endommagement de raccordement aérien (en dehors des heures de travail)	232,74 €	Pièce
<u>Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.</u>		
<u>Tous les prix sont applicables pour une exécution normale pendant les jours ouvrables de 8 à 16 h, ainsi qu'en cas de réparation de dysfonctionnement (voir °) avec demande avant 16 h les jours ouvrables.</u>		

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 8

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordement BT 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

<u>Elément (page 4/4)</u>	<u>Prix unitaire</u> <u>hors TVA</u>	<u>Prix unitaire</u> <u>hors TVA</u>
<u>Coûts d'électricité à facturer par le fournisseur social</u>	<u>Protégé</u> Client	<u>Non protégé</u> Client
Recouvrements d'électricité		
Frais de rappel *	Gratuit	5,90 €
Frais de mise en demeure (avec recommandé) *	Gratuit	14,17 €
Frais de mise en demeure (sans recommandé) *	Gratuit	5,90 €
Installation de compteur à budget d'électricité	Gratuit	Gratuit
Activation de limiteur de courant compteur à budget	Gratuit	Gratuit
Désactivation de limiteur de courant compteur à budget	Gratuit	Gratuit
installation de limiteur de courant	Gratuit	Gratuit
Clôture d'électricité au compteur (après avis CCL)*	Gratuit	Gratuit
Clôture d'électricité en surface (après avis CCL)*	165,29 €	165,29 €
Clôture d'électricité en souterrain (après avis CCL)*	414,25 €	414,25 €
Clôture d'électricité au compteur (en cas de fraude)	113,14 €	113,14 €
Clôture d'électricité en surface (en cas de fraude)	165,29 €	165,29 €
Clôture d'électricité en souterrain (en cas de fraude)	414,25 €	414,25 €
Rebranchement d'électricité au compteur (après avis CCL)	Gratuit	Gratuit
Rebranchement d'électricité en surface (après avis CCL)	165,29 €	165,29 €
Rebranchement d'électricité en souterrain (après avis CCL)	404,07 €	404,07 €
Rebranchement d'électricité au compteur (après fraude)	113,14 €	113,14 €
Rebranchement d'électricité en surface (après fraude)	165,29 €	165,29 €
Rebranchement d'électricité en souterrain (après fraude)	404,07 €	404,07 €
* exempts de TVA		
Divers coûts Obligations du service social		
Frais administratifs	S.O.	S.O.
Facturation de duplicata de factures E/G		
- 1 ^{er} duplicata de facture	Gratuit	Gratuit
- 2 ^e duplicata de facture	5,90 €	5,90 €
Facturation de carte de compteur à budget	24,07 €	24,07 €
Activation de compteur à budget	Gratuit	Gratuit
Désactivation de compteur à budget	Gratuit	Gratuit
Fraude : frais administratifs	538,25 €	538,25 €
Premier relevé supplémentaire de compteur sur demande du client **	Gratuit	48,14 €
Autres relevés supplémentaires de compteur sur demande du client **	48,14 €	48,14 €
Relevé de compteur obligatoire en dehors des heures de service sur demande du client ***	48,14 €	48,14 €
Déplacement inutile pendant les heures de service	80,24 €	80,24 €
Déplacement inutile en dehors des heures de service	120,36 €	120,36 €

** Voir Règlement technique de la distribution d'électricité et de gaz, article V.3.1.5 §8 (à côté du relevé physique tous les 2 ans,

l'utilisateur du réseau de distribution demande au gestionnaire du réseau de distribution un relevé supplémentaire par un releveur de compteur)

*** Voir Règlement technique de la distribution d'électricité et de gaz, article V.1.3.5 §5 (étant donné que nous n'avons pas pu effectuer de relevé de compteur physique au cours des 48 derniers mois, nous prenons rendez-vous avec l'utilisateur du réseau. Si celui-ci demande

à effectuer un relevé de compteur en dehors des heures de service, les frais correspondants peuvent être refacturés à l'utilisateur du réseau de distribution).

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).